

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le vendredi 09 juin 2023 de 18h30 à 20h56.

Étaient présents : CARTIER Sylvestre, DEFORGE Marc, DESIRANT Françoise, FRAPART Yves, LABARRE Alexis, MAURY Édith, MEXIQUE Béatrice, MEXIQUE Bruno et STEPHAN Murielle

Absentes excusées : GUICHON Julie a donné procuration à MEXIQUE Béatrice, LINCOLN Anne a donné procuration à FRAPART Yves et PERRIN Céline a donné procuration à STEPHAN Murielle.

Absent : FRAPART Stéphane

Secrétaire de séance : MEXIQUE Bruno

1 spectatrice.

Élections des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants

Monsieur le Maire rappelle le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs. Le quorum étant atteint, le bureau électoral est composé de son président Monsieur Marc DEFORGE, des deux assesseurs les plus âgés, Mesdames Françoise DÉsirANT et Édith MAURY, des deux assesseurs les plus jeunes, Messieurs Sylvestre CARTIER et Alexis LABARRE et d'un secrétaire Monsieur Yves FRAPART. Monsieur le Maire demande si des élus se portent candidats. Madame Stephan, Monsieur Cartier, Monsieur Deforge et Monsieur Mexique se portent candidats pour l'élection des délégués titulaires. Madame Désirant, Madame Mexique et Monsieur Labarre se portent candidats pour l'élection des délégués suppléants. Monsieur le Maire déclare l'élection des délégués titulaires ouverte. Les élus votent chacun leur tour. Les assesseurs procèdent au dépouillement. Sont élus à la majorité absolue au 1^{er} tour, Monsieur Cartier avec 12 voix, Madame Stephan avec 11 voix et Monsieur Mexique avec 9 voix. Monsieur Deforge ayant obtenu 4 voix. Aucun élu ne s'opposant à cette délégation, l'élection des délégués suppléants est officiellement ouverte. Les élus ont voté à tour de rôle. Après dépouillement, sont déclarés élus à la majorité absolue au 1^{er} tour : Madame Désirant avec 12 voix, Madame Mexique avec 12 voix et Monsieur Labarre avec 12 voix. Le procès-verbal est rédigé, signé et affiché.

Le conseil municipal peut continuer de manière traditionnelle.

Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du 09 mai 2023

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

DM1

Monsieur le Maire informe les élus que les amortissements des travaux su SIEM chemin des hauts réalisés en 2022 n'ont pas été intégrés au BP 2023. Le montant des travaux s'élevait à 12 086€, avec un amortissement sur 15 ans soit 805.74 € les 14 premières années puis 805.64€ la dernière année. Les fonds adoptés aux articles 681 (DF) et 2804182 (RI) ne sont pas suffisants. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la DM suivante :

En Dépenses de Fonctionnement

Article 615521 : entretien et réparation sur bâtiments publics : - 805.74€

Article 681 : Dotations aux amortissements : + 805.74€

En Recettes d'Investissement

Article 165 : dépôt et cautionnement : - 805.74€

Article 2804182 : Amortissements organismes publics : + 805.74€

Chauffage Mairie

Monsieur le Maire informe les élus que les devis pour le remplacement de la chaudière de la mairie ont été actualisés. Le conseil municipal peut donc délibérer sur le choix de l'entreprise. Monsieur le Maire rappelle les montant des devis des différentes entreprises : l'entreprise Mirandel avec un devis d'un montant de

18 500€ TTC, MT Électricité avec un devis d'un montant de 15 178€ TTC, Aube Froid pour un montant de 22 586.10€ TTC et Bobin pour un montant de 18 521€ TTC. Toutes les PAC proposées sont garanties 5 ans. Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier le remplacement de la chaudière à l'entreprise Bobin, rue du 8 mai 1945 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré pour un montant de 15 684.23 € HT soit 15 821€ TTC.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les élus que la mairie a été prévenu que l'entreprise Majoulet, qui gère la machine à pain, a décidé de ne plus l'approvisionner le dimanche à partir du 1^{er} juillet en invoquant le surcoût de l'énergie. Monsieur le maire informe les élus que la machine à pain coûte 70€ d'électricité par mois au lieu de 40€ à la signature du contrat signé en 2020. Monsieur Mexique demande combien de baguettes sont vendues. D'après nos estimations, il y aurait 60 baguettes vendues par jour soit environ 400 baguettes par semaine. Monsieur le Maire rappelle que cette entreprise n'a pas d'exclusivité et que selon les termes du contrat, un préavis de 3 mois est à respecter en cas de dénonciation du contrat. Monsieur Mexique propose de se renseigner avec les autres communes où les mêmes machines à pain sont installées et de créer un collectif. L'ensemble des élus regrette ce choix qui pénalise les usagers des communes rurales.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la panne du tracteur, il avait pris contact avec l'ESAT de Vitry afin d'intervenir en renfort de Monsieur Simon. Toutefois, l'ESAT de Vitry n'accepte plus de nouveaux contrats faute de personnel. Monsieur Mexique demande pourquoi la commune n'a pas loué du bon matériel en attendant les réparations du tracteur. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il attend un devis d'un prestataire qui interviendrait de manière ponctuelle afin de remettre les espaces verts de la commune à plat. Une seconde entreprise a été contacté mais aucune date de rendez-vous n'a pu être fixée. Un autoentrepreneur a été également contacté mais celui-ci ne dispose pas de matériel et utiliserait donc celui de la commune. Monsieur Frapart suggère que la commune fasse appel à un contrat aidé et/ou à un apprenti. Monsieur Mexique indique qu'il y a des règles à respecter pour les contrats en apprentissage, l'âge de l'apprenti, les missions qui peuvent lui être confiées et que cela représente un coût supplémentaire pour la commune. Madame Mexique demande, au vu du retard pris et du travail à faire, si Monsieur Simon est toujours motivé. Monsieur le Maire indique que oui. Monsieur Mexique interpelle les élus sur la mise en sécurité de Monsieur Simon lorsqu'il s'occupe des différents massifs et que le port de son casque audio, le coupant des bruits extérieurs, ne semble pas recommandé. Monsieur le Maire informe les élus qu'une réunion de concertation avec les employés communaux est prévue le mardi 20 juin à 13h00 à la mairie et que celle-ci est ouverte aux élus qui le souhaitent. Madame Stephan et Monsieur Frapart propose aux élus de participer à la réunion de bureau des lundis soirs afin de préparer l'entretien en amont.

Il a été constaté que la végétation rue de la gare touchait les fils électriques. Monsieur le Maire rappelle que seule EDF est habilitée à élaguer la végétation aux abords des fils électriques.

Madame Désirant s'étonne des travaux réalisés à l'église par un bénévole sans en avoir informé la commune ni l'intendant de la paroisse Saint-Éloi. Monsieur Mexique demande pourquoi ce bénévole possède les clés de l'église. Monsieur le Maire répond que s'agissant du sonneur de cloches, celui-ci doit y avoir accès. Madame Stephan demande pourquoi les cloches ne sonnent plus. Suite au passage de la société Haezebrouck qui est venue vérifier l'installation électrique, la sonnerie a dû être désactivée par mégarde. Monsieur le Maire se propose de les réactiver. Madame Désirant demande quand sera finalisée la tombe des prêtres. Monsieur le Maire répond que Monsieur Royer a voulu installer les bordures. Toutefois, l'une d'entre elles étant cassée, Monsieur Royer a demandé si elle sera changée ou s'il devait la poser en l'état.

Madame Stephan fait un point sur la fête des voisins. 5 quartiers se sont inscrits regroupant 116 personnes. 18 bouteilles de champagne ont été offertes par la commune. En ce qui concerne le week-end festif du 14 juillet, celui-ci a été annulé faute de participants. Monsieur Labarre pense que la date butoir d'inscription n'était pas assez longue et que les écuriots n'ont peut-être pas eu assez de temps pour se projeter et s'inscrire. Madame Stephan propose de reprogrammer cette animation l'année prochaine.

Monsieur Frapart annonce aux élus, qu'à l'occasion de la journée la plus longue, les associations de l'aérodrome proposent d'offrir un baptême de l'air le 17 juin à tous les écuriots âgés de 5 à 15 ans. Les inscriptions se feront en mairie. Un point sur les inscriptions sera fait le vendredi 16. Monsieur Cartier fera en Illiwap ce soir.

Madame Désirant constate que le pont de la Santate n'est toujours pas réparé. Monsieur le Maire informe qu'il a contacté la personne qui doit le réparer à plusieurs reprises, et que celui-ci y pense. Monsieur Mexique suggère qu'un courrier lui soit rédigé au plus vite.

Monsieur le Maire informe les élus que le projet de la micro-crèche va enfin aboutir. Aucun recours de la Préfecture ni de la CCMC n'ont été apportés. La signature du bail va suivre dans les prochains jours.

L'ensemble des élus regrette que la CCMC ait retardé ce projet.

Plusieurs élus demandent si une date a été retenue pour l'inauguration de l'Espace Pierre Huet. Monsieur le Maire rappelle que la fille de Monsieur Huet réside sur l'île de la Réunion, qu'elle revient en métropole occasionnellement et qu'elle souhaite être présente à cette inauguration. Madame Stephan pense qu'il est important de faire cette inauguration rapidement sans quoi, elle n'aura plus de sens. Monsieur Mexique suggère de proposer plusieurs dates afin que Madame Huet puisse s'organiser son voyage. Monsieur le Maire prendra contact avec les enfants afin d'organiser au plus tôt l'inauguration.

Monsieur Mexique informe les élus qu'un trou est apparu rue du Nergone suite aux manœuvres de l'armée. Monsieur le Maire contactera l'armée.

Madame Stephan demande si le regard rue de Mairy a été nettoyé en prévention suite aux orages annoncés ce week-end. Monsieur le Maire répond que le regard est nettoyé régulièrement.

Lors d'une distribution d'information communale, Madame Stephan s'est étonnée de découvrir qu'un habitant avait installée des caméras de télésurveillance. Elle demande si Monsieur le Maire en a été informé, si ce sont des caméras factices ou non et s'il existe une réglementation particulière surtout si les caméras filment la voie publique. Monsieur Cartier répond qu'un panneau doit être installé pour indiquer que l'habitation est sous vidéo protection et qu'il est interdit de filmer la voie publique.

Mesdames Désirant et Mexique félicitent Monsieur Royer pour ses créations et regrettent qu'elles ne soient pas assez mises en valeur. Monsieur le Maire regrette que celles-ci ne soient pas exposées dans la commune et rappelle que les silhouettes d'enfants ont été détériorées 2 fois, et pense qu'il serait dommage que le moulin et le pot de crayon subissent le même sort. Madame Mexique propose, alors, d'offrir le pot de crayon à l'école de Nuisement, ce qui permettrait de rétablir de bonnes relations avec la commune de Nuisement. Monsieur le Maire rappelle que l'école relève de la CCMC et non de Nuisement. Madame Stephan ne souhaiterait pas que ce cadeau, si celui-ci est fait, soit mal interprété par les employés communaux de Nuisement. Plusieurs élus demandent si Monsieur Royer pourrait créer quelque chose pour habiller les entrées du village, un avion pour l'entrée rue de Chalons et un chou pour l'entrée rue de Nuisement sont évoqués.

Prochaines réunions

Réunion de concertation : le mardi 20 juin à 13h00

Réunion Conseil Municipal : le lundi 3 juillet à 18h30.